

# Cadre stratégique et priorisation des leviers d'action

Les représentants des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, réunis en Comité d'Orientation stratégique, le 1<sup>er</sup> juillet 2022, ont clôturé le cycle de concertation engagé au mois de mars dernier. Ils **ont arrêté le cadre stratégique du Schéma et procédé par vote au choix des leviers d'action à prioriser pour les deux prochaines années.** 

# 4 leviers priorisés

Parmi les 8 leviers issus de la concertation du 23 mars ont ainsi été sélectionnés les 4 leviers suivants, assortis de pistes d'action qui seront évaluées avant la décision leur prise en charge dans le cadre de la gouvernance opérationnelle du SRESRI :

### **CONDITIONS DE VIE DES ETUDIANTS**

Rendre visibles et développer les dispositifs d'accompagnement à la vie et au bien-être étudiants — Guichet unique physique ou numérique des aides, Pass Sport-Santé-Culture...

### STRUCTURATION DES FORCES DE RECHERCHE

S'organiser collectivement pour renforcer la mise en synergie des forces de recherche régionales → Mise en place d'une structure inédite, cadre de partage multi-partenarial autour d'intérêts scientifiques, Cartographie des écosystèmes et mutualisation des moyens, Veille et anticipation sur les opportunités...

#### VALORISATION DE LA RECHERCHE et COLLABORATION PUBLIC-PRIVE

Favoriser les collaborations, les interactions entre les entreprises et les acteurs de l'écosystème de recherche et d'innovation → Proposer une offre de service autour d'un certain nombre de domaines stratégiques et d'entreprises utilement identifiés, Intégrer la R&D systématiquement dans l'implantation des entreprises en Région, ...

#### **INTERNATIONAL - DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE**

Développer une stratégie collaborative et des outils communs pour renforcer l'attractivité internationale du territoire Hauts-de-France

→ Accès au logement pour les étudiants et chercheurs entrants, partenariat Enseignement supérieur et monde socio-économique pour l'accueil de stagiaires étrangers en entreprise...

#### De la validation à l'action

Le texte du SRESRI sera soumis à l'assemblée du Conseil Régional au mois de novembre 2022, après avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) et information à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

Il entrera dans une phase active dés son adoption, avec la réunion au mois de décembre d'un comité d'orientation stratégique. Ce dernier se prononcera sur les actions à engager dans le cadre de groupes opérationnels auxquels les acteurs seront invités à participer.